

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par

M. Gosselin, M. Bony, M. Thiériot, M. Emmanuel Maquet, M. Ferrara, M. Perrut, M. Sermier,
M. Bourdeaux, Mme Genevard, Mme Audibert, M. Cordier, M. Cinieri, M. Reiss, Mme Levy,
Mme Boëlle, Mme Corneloup, Mme Trastour-Isnart, M. Viala, M. Quentin, Mme Porte, M. Viry,
M. Reda, M. Bazin et Mme Le Grip

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.